



Paris, le 18 février 2019

Salaires dans le secteur social et médico-social : Nexem, la Croix-Rouge française et l'Uniss alertent et restent sur leur faim

1 % : c'est une nouvelle fois, depuis trois ans, le taux d'évolution de la masse salariale annoncé lors de la conférence salariale annuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif, qui s'est tenue le 14 février 2019 à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Avec ses partenaires la Croix-Rouge française et Uniss, Nexem a bien-sûr insisté sur la faiblesse des salaires qui pèse sur l'attractivité des métiers de notre secteur au détriment de l'accompagnement des plus fragiles toujours plus nombreux. Les trois organisations ont aussi mis en avant leurs inquiétudes quant au **risque de baisse des budgets des établissements et services, lié à la transformation en allègement pérenne de charges sociales du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS)**. Plus largement, elles regrettent qu'un certain nombre de décisions qui impactent fortement les financements des établissements et services, soient prises par les pouvoirs publics sans concertation.

Face à ces questions, **les réponses de la DGCS** renvoyant aux mesures qui émergeront du grand débat national et de la concertation grand âge et autonomie, **ne peuvent satisfaire les trois organisations employeurs et les professionnels qu'elles représentent**. Par ailleurs, l'allègement pérenne des charges sociales ne constitue pas une marge de manœuvre suffisante pour renforcer les effectifs et l'attractivité des emplois à hauteur des besoins. Par conséquent, **Nexem, la Croix-Rouge française et l'Uniss demandent au gouvernement des engagements pour que la conversion des CITS n'implique aucune baisse de financements**.

La faiblesse des salaires est la principale cause du manque d'attractivité des métiers de notre secteur, pourtant l'un des principaux employeurs en France. Avec un taux d'évolution de la masse salariale qui stagne depuis trois ans, les professionnels du secteur social et médico-social à but non lucratif ne bénéficieront pas, une fois encore, d'une revalorisation salariale à l'instar des travailleurs sociaux de la fonction publique.

Le secteur social et médico-social privé à but non lucratif reste perçu comme une source de coût pour l'Etat, non comme un moteur de la solidarité nationale. Or, les économies ne peuvent se faire au détriment des quatre millions de bénéficiaires accompagnés au quotidien.

Pour ne pas tomber dans cet écueil tout en gagnant en efficacité, nous soulignons la nécessité d'**accompagner** la transformation de l'offre sociale et médico-sociale et d'**agir de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs du secteur. **En parallèle, nos trois organisations se tiennent à la disposition de la DGCS pour envisager les solutions possibles en faveur du pouvoir d'achat des travailleurs sociaux qu'elles représentent.**

Contacts presse

La Croix-Rouge française
Christèle Lambert-Côme
Tél. : 01 44 43 12 07
christele.lambert-come@croix-rouge.fr

Nexem
Stéphanie Panissier
Tél. : 01 55 45 33 66
s.panissier@nexem.fr

Uniss
Anne-Marie Miro
Tél. : 01 43 68 85 11
uniss@orange.fr

La Croix-Rouge française compte plus de 60 000 bénévoles et 17 500 salariés qui donnent de leur temps, apportent leurs compétences et leurs expertises tout au long de l'année.

Dans les grandes agglomérations, en zone rurale, dans les banlieues, partout en France, mais aussi à l'international, des femmes et des hommes, spécialistes du secourisme, acteurs de la solidarité sociale et sanitaire ou simplement porteurs d'humanité, engagés dans la réalisation d'un puissant idéal, viennent en aide et accompagnent des millions de personnes.

En 2017, plus de 85 000 victimes ont été secourues et près de 130 000 citoyens ont été initiés ou formés aux gestes qui sauvent ; 1 200 000 ont été accueillies et accompagnées au titre de l'action sociale ; 3 690 000 personnes ont été aidées à l'international ; 25 000 étudiants ont bénéficié d'une formation sanitaire et sociale...

En savoir plus : www.croix-rouge.fr

Suivez-nous sur : twitter.com/CroixRouge et sur [Facebook](https://www.facebook.com/CroixRouge)

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif. Elle représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services employant plus de 300 000 professionnels dans cinq secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficace à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la CCN66, de la CCN79 et des accords CHRS ;
- au niveau de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau multi professionnel, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses quatre grandes missions :

- moderniser le dialogue social,
- agir sur les politiques publiques,
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents,
- anticiper l'évolution du secteur.

Retrouvez-nous sur nexem.fr

Suivez-nous sur : [Facebook](https://www.facebook.com/Nexem), [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/nexem) et Twitter [@Nexem_actu](https://twitter.com/Nexem_actu)

Uniss, Fédération nationale d'employeurs à taille humaine, gère depuis plus de 50 ans une Convention Collective la CCNT du 26 août 1965. Les membres bénévoles qui composent Uniss, son Conseil d'Administration, son Comité Directeur, sa Commission Patronale sont tous des gestionnaires en poste, Présidents d'Association, Directeurs Généraux, Directeurs, qui ont une grande connaissance concrète du terrain et du secteur médico-social. Cette spécificité garantit une approche pragmatique et réactive des problèmes posés.

Uniss défend les intérêts des employeurs principalement présents dans le champ du secteur médico-social. La révision récente de la Convention Collective (2015) et la signature d'avenants réguliers et nombreux, avec les syndicats de salariés démontrent la vitalité de la Fédération. Le dialogue social, riche et respectueux, est une des spécificités de la Convention 65. Chaque employeur peut, grâce à sa Convention, gérer avec souplesse son organisation du travail. La particularité de pouvoir introduire une modulation des rémunérations confère un caractère « patronal » à la Convention.

Uniss n'est pas une Fédération isolée, l'Union adhère à la CPME.

Uniss est ainsi représentée et défendue en tant qu'organisme employeur dans les négociations nationales. Cette adhésion permet également de bénéficier des services de l'OPCA interprofessionnel, l'AGEFOS PME. L'organisation de journées professionnelles annuelles facilite les rencontres et les échanges entre les différents adhérents et leurs représentants. Mais c'est la proximité avec les adhérents, la réactivité de nos instances et notre aptitude à développer un dialogue social constructif qui caractérisent le mieux notre Convention.

Pour en savoir plus : uniss.com